

COMMUNE D'ANNONAY



PROJET D'ETABLISSEMENT

2013-2016

SOMMAIRE

1 – INTRODUCTION

1.1 : Un projet d'établissement, une volonté de la politique de la Ville	p 4
1.2 : Historique de la structure	p 4
1.3 : Les raisons d'un projet d'établissement	p 5
1.3.1 Un besoin d'un centre de ressources	p 5
1.3.2 Un besoin d'établissement fédérateur	p 6
1.3.3 Un besoin de lisibilité	p 6
1.3.4 Un besoin d'avenir	p 6
1.4 : Le Conservatoire aujourd'hui	p 6
1.4.1 Enseignements proposés actuellement	p 6
1.4.2 L'équipe du Conservatoire	p 7
1.4.3 Les locaux	p 7
1.4.4 Situation dans le paysage de l'enseignement artistique	p 8

2 – OBJECTIFS

2.1 : Démocratisation et ouverture aux publics	p 9
2.1.1 Le public naturel d'une école de musique	p 9
2.1.2 Les âges non représentés (seniors, étudiants,...)	p 9
2.1.3 Les publics « empêchés »	p 10
2.1.4 Le rôle social et d'intégration	p 11
2.2 : Les liens	p 11
2.1.1 Les liens avec le territoire	p 11
2.1.2 Les liens avec l'éducation nationale	p 11
2.1.3 Les liens avec les secteurs sociaux et de la jeunesse	p 11
2.3 : Ouverture aux structures du bassin d'ANNONAY, transversalité	p 12
2.3.1 Les lieux et structures de diffusion	p 12
2.3.2 Les musées	p 13
2.3.3 Les écoles de danse	p 14
2.3.4 La bibliothèque communautaire	p 14
2.3.5 L'université pour tous	p 15
2.3.6 La batterie fanfare	p 15
2.3.7 L'Ensemble Harmonique d'Annonay	p 15
2.3.8 L'A.P.S.O.A.R.	p 16
2.3.9 Les Amis de l'orgue	p 16
2.3.10 La Chorale Impromptu	p 17
2.3.11 La MJC	p 17
2.3.12 Le GAC	p 17
2.3.13 L'Hôpital, les MAPA et EHPAD	p 18
2.3.14 Les Centres Sociaux	p 18
2.3.15 Les crèches, les haltes garderies	p 18
2.4 : Un rééquilibrage des esthétiques et des disciplines	p 18

2.5 : Ouverture aux autres disciplines artistiques	p 19
3 – DES PROPOSITIONS DE PISTES	p 20
3.1 : Les pratiques collectives au centre des apprentissages	p 20
3.2 : Les disciplines pas ou peu représentées	p 20
3.3 : Les parcours de formations et leurs évaluations	p 21
3.3.1 Le parcours découverte	p 21
3.3.2 L'atelier d'initiation	p 21
3.3.3 Le cursus diplômant	p 21
3.3.4 Le parcours personnalisé	p 22
3.4 : La diffusion	p 22
3.4.1 L'élève un artiste en devenir	p 23
3.4.2 L'élève un spectateur	p 23
3.4.3 Les enseignants : des artistes en résidence	p 23
3.5 : Liens avec les partenaires institutionnels	p 23
3.5.1 Oui mais pourquoi	p 23
3.5.2 Partenariat : tentative de définition	p 24
3.5.3 « Petite liste » de partenaires potentiels pour le Conservatoires	p 24
3.5.4 Les actions concrètes	p 24

Un projet de politique culturelle de la ville

1. Introduction

1.1. Un projet d'établissement, une volonté de la politique de la ville

L'École Municipale de Musique d'Annonay (EMMA), dont la création et l'existence résultent d'une volonté de la municipalité de se doter d'une structure publique d'enseignement spécialisé, a toujours été un service auquel la population de la ville reste particulièrement attachée.

Aujourd'hui, le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) assume une mission première de formation aux pratiques artistiques avec pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial.

Sachant que sur le territoire français seules 267 écoles municipales bénéficient de l'agrément, c'est une chance pour notre ville et pour le bassin.

Pourtant, nous devons tenir compte d'un certain nombre d'évolutions : la volonté conjointe de la ville d'Annonay et des communes de la COCOBA (Communauté de communes du bassin d'Annonay) pour développer une politique culturelle forte, mais également la présence sur le territoire d'une école départementale dynamique poussent à s'interroger sur les missions du CRC, sur sa place au sein de la ville et au-delà du bassin.

Lieu d'enseignement et de transmission des savoirs, le CRC doit devenir un lieu de pratiques, de projets, d'innovation et de création. Aujourd'hui la demande faite aux écoles de musique ne concerne plus leurs seuls usagers mais s'ouvre à de nouveaux publics pour un service d'éducation culturelle à différentes échelles. Au moment où la collectivité locale s'empare de la question culturelle, l'école de musique doit pouvoir y jouer un rôle.

Afficher une véritable mission de service artistique à la population, participer à la vie culturelle locale, élargir le champ de ses compétences devient un enjeu majeur. D'où la nécessité d'une mise en projet de notre Conservatoire à Rayonnement Communal.

1.2. Historique de la structure

C'est Marcel Landowski, nommé Directeur de la Musique par André Malraux en 1966, qui mettra en place la structure actuelle de l'enseignement spécialisé de la musique. De très nombreuses écoles de musique sont alors créées et la pratique musicale tend à se généraliser. La France se découvre musicienne et la demande du public se fait croissante. Le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Annonay est né, comme la plupart des écoles de musique françaises, dans le sillage d'une harmonie municipale. En 1947,

l'harmonie municipale initia sa propre école de musique pour former ses musiciens, pratique très répandue dans les zones à mi chemin entre ruralité et vie urbaine. La municipalisation du conservatoire date de 1974. L'établissement est agréé (reconnu par le ministère de la Culture), suite à une inspection, en 1990. Cet agrément est reconduit, suite aux inspections de 1997, 2002 et 2006.

En tant que structure reconnue, l'enseignement dispensé s'enracine dans les textes fondamentaux du Ministère de la Culture, qui traduisent eux mêmes une évolution de la conception et des buts de l'enseignement artistique spécialisé : *le schéma directeur de 1992, la charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001, le schéma national d'orientation pédagogique de 2008.*

L'État, qui fixe les règles et édicte des principes, ne participe pas au financement, souvent très lourd, des structures d'enseignement ; ainsi, le coût de ces dernières est-il entièrement supporté par les collectivités territoriales, communes, au premier chef, communautés de communes et Conseils Généraux.

Actuellement, seuls les C.R.D. (*Conservatoires à Rayonnement Départemental*, exemple Valence ou Romans), et les CR.R. (*Conservatoires à Rayonnement Régional*, exemple Lyon, Saint-Etienne, Grenoble) sont financés par l'État.

La réforme des collectivités territoriales et la redéfinition de leurs compétences ne permettent bien entendu que peu de lisibilité d'avenir.

1.3. Les raisons d'un projet d'établissement

1.3.1. Un besoin d'un centre de ressources

1.3.1.1. pour les usagers individuels

Un conservatoire se doit d'être un centre de ressources où les usagers potentiels trouveront une réponse éclectique et la plus exhaustive possible à leurs besoins de formation : formation instrumentale, mais aussi pratique amateur ou conseils. De plus ce centre de ressources doit être artistique dans le sens global du terme, et pas seulement musical. La question de la double (triple ?) dominante se pose inévitablement.

1.3.1.2. pour les pratiques amateurs

Les praticiens de musique amateur et plus globalement les associations de pratique amateur doivent pouvoir y trouver conseil, formation et réponse à leur développement. Ce peut-être en termes de pratique instrumentale, classique ou d'aujourd'hui, mais aussi vocale, voire chorégraphique ou théâtrale. Le C.R.C. doit être un partenaire pour les associations, aussi bien de pratique que de diffusion.

1.3.1.3. pour les autres établissements culturels

Musées, bibliothèques et à fortiori Mille Pattes ont besoin de partenaires et d'interlocuteurs en termes de diffusion, qui puissent répondre en termes de ressources de compétences, et pas seulement en termes de possibilités de musique amateur.

1.3.1.4. pour les partenaires institutionnels

La réflexion est la même en ce qui concerne l'Éducation Nationale, les crèches, le social et le milieu médical.

1.3.2. Un besoin d'établissement fédérateur

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le Conservatoire se doit d'être un centre de ressources, éclectique et professionnel. Ceci fait de lui une véritable plaque tournante potentielle de l'expression artistique de la ville et du bassin d'Annonay.

1.3.3. Un besoin de lisibilité

Le Conservatoire ne pourra sans doute pas tenir tous ces rôles à court terme, mais ils doivent être extrêmement lisibles sur le territoire :

- lisibilité de compétence : les usagers, qu'ils soient individuels, associatifs ou institutionnels doivent être informés des savoirs et compétences qu'ils trouveront au Conservatoire afin de pouvoir être partenaires, usagers ou forces de proposition eux-mêmes.
- lisibilité de lieu : le lieu peut être unique ou de proximité mais il se doit d'être identifié dans la ville, accueillant et adapté à ses vocations.

1.3.4. Un besoin d'avenir

A l'heure où la marge financière des collectivités locales est de plus en plus réduite, un conservatoire se doit de justifier son financement par un service aux publics extrêmement éclectique, transversal, et lisible. Il doit réussir la prouesse d'être à la fois social, éducatif, proposer un loisir et en même temps une garantie de compétence jusqu'à un niveau pré professionnel. Il en va de sa survie...

1.4. Le conservatoire aujourd'hui

1.4.1. Enseignements proposés actuellement :

La formation de base

1. Interventions en crèches
2. Éveil musical (dès la grande section de maternelle)
3. Formation musicale (dès le CE1)
4. Culture musicale (3ème cycle seulement)
5. Interventions musicales en milieu scolaire (primaire) et CHAM Vocale (secondaire)

La formation instrumentale

6. Cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, guitare basse.
7. Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone.
8. Claviers : piano, orgue à tuyaux.
9. Cuivres : trompette, cor, trombone, tuba ; instruments naturels.
10. Autres : percussions, chant/technique vocale.

Les pratiques collectives

11. Atelier chanson, atelier jazz, chœur d'enfants (7 à 10 ans) et d'ados (à partir de 11 ans), chorale d'adultes, ensemble à cordes 1^{er} cycle et 2nd cycle, orchestre d'harmonie 1^{er} cycle et 2nd cycle, musique de chambre.

Un examen des enseignements proposés laisse apparaître :

- la présence d'un certain nombre d'enseignements d'instruments dits "rares" (notamment les gros cuivres, le basson, la contrebasse, avec, pour chaque disciplines des effectifs mettant en danger leur existence).
- la quasi absence de propositions traitant des musiques dites actuelles.

1.4.2. L'équipe du conservatoire

✧ Équipe pédagogique : un directeur, 24 professeurs dont :

16 titulaires dont 6 à temps complet

8 contractuels dont 2 à temps complet

1 est titulaire du C.A. et 19 sont titulaires du D.E.

✧ Équipe administrative et technique : 1 secrétariat à temps complet, 1 poste à mi-temps non pourvu depuis 2009, 1,5 ETP d'entretien.

1.4.3. Les locaux

Le conservatoire d'Annonay est installé dans les locaux de l'Ecole primaire Malleval, route Levert à Annonay, depuis 1978. Au sein de ces locaux, le conservatoire utilise une surface non négligeable : près de 1000 m².

Cependant, les cours sont dispensés dans 5 bâtiments répartis, autour d'une cour commune, sur 6 niveaux différents ! Outre la complexité du site pour les nouveaux élèves et la difficulté à se repérer, cette disposition ne favorise pas les échanges entre classes, ni le déménagement d'instruments (percussions, notamment).

D'autre part, les locaux actuels n'ont jamais été prévus pour accueillir une école de musique : l'absence d'insonorisation engendre des conditions de travail mauvaises, voire médiocres en fonction des jours et de la fréquentation de l'établissement. Souvent, les salles sont utilisées dans l'état où elles ont été laissées par leurs anciens occupants ; hormis de minimes aménagements, elles n'ont pas fait l'objet de rénovation depuis bien des années. Il est à souligner cependant qu'en dépit de ces constatations, grâce au travail des agents d'entretien, l'état des locaux est toujours aussi propre que possible.

De plus, il manque plusieurs lieux pourtant essentiels à la vie d'un conservatoire : pas de salle d'attente pour les parents, pas de salle de travail pour les élèves, pas d'espace de confidentialité au secrétariat, pas d'auditorium, pas de bibliothèque/centre de ressources, pas d'auditorium, pas de lieu de convivialité...

Enfin, toutes les salles étant occupées durant la journée du mercredi, il est impossible d'organiser quoi que ce soit d'exceptionnel ce jour-là (audition, séance d'accompagnement, ...).

1.4.4. Situation dans le paysage de l'enseignement artistique

1.4.4.1 l'enseignement spécialisé sur le bassin d'Annonay

La situation de l'enseignement spécialisé sur le bassin de la COCOBA est un peu complexe du fait de la présence de 2 établissements agréés, s'adressant parfois à la même population. L'École Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche (aujourd'hui Ardèche Musique et Danse) a réuni en son sein les petites écoles associatives de Vanosc, Vernosc et Boulieu devenues aujourd'hui des antennes de l'A.M.D. L'adhésion à l'E.D.M.D.A. n'ayant pas eu lieu lors de sa création, cette situation paradoxale perdure et pose forcément questionnement. Quelle que soit notre analyse du futur, dans l'attente, la transversalité pédagogique avec Ardèche Musique et Danse doit être approfondie et permanente, afin que ces deux structures ne soient pas concurrentes mais qu'elles s'enrichissent de leurs forces et projets respectifs.

1.4.4.2 l'environnement culturel

L'environnement culturel du C.R.C. d'Annonay est extrêmement vivant et actif. C'est à la fois une chance et un handicap pour la structure : chance car cela devrait permettre une transversalité maximum avec ces structures (institutionnelles : bibliothèque, musées, Mille Pattes, ou associatives : APSOAR, G.A.C., M.J.C., UNE ILE AU LARGE) ; handicap car il se retrouve parfois en concurrence avec ces autres structures, et ne peut de ce fait affirmer son rôle de centre de ressources et de rayonnement.

Il est donc impératif qu'un projet global de la D.A.C. soit écrit pour les années à venir, afin que l'ensemble des actions soit cohérent, harmonieux et complémentaire.

1.4.4.3 les actions en direction des jeunes et des scolaires autres que celles du C.R.C.

Elles sont nombreuses en fait, mais relativement encore peu visibles. C'est un travail de fond permanent qu'il faut impérativement poursuivre, en fixant de manière claire ses objectifs : c'est un lieu de création pour des enfants qui n'ont pas de pratique culturelle, souvent de première approche de la musique ; c'est aussi un complément indispensable au niveau des techniques d'apprentissage, particulièrement en maternelle, C.P./C.E.1 ; mais c'est également un appel vers la structure qu'est le C.R.C., susceptible de donner l'envie de « fréquenter » la musique à des enfants et des familles socialement et financièrement éloignées de l'éducation artistique. C'est enfin, et c'est sans doute son rôle primordial, un vecteur d'égalité sociale et de mise en valeur de nombreux enfants par ailleurs en position d'échec scolaire.

2. Objectifs

2.1. Démocratisation et ouverture aux publics

2.1.1. Le public naturel d'une école de musique

- ⤴ Le public « naturel » d'une école de musique est issu de la mission de base des conservatoires : l'apprentissage instrumental. Le public « naturel » de base est de fait composé d'enfants, issus souvent de familles favorisées (sélection financière du fait de l'inscription et de l'achat d'un instrument) et issues de milieu socio culturels où l'apprentissage de la musique est envisagé comme un complément logique d'éducation.
- ⤴ Il est à noter que sur Annonay, le tarif d'inscription n'est plus véritablement un obstacle, et que la possibilité de location d'instruments à faible coût est aussi un atout. D'autre part, le travail des musiciens intervenants en milieu scolaire permet de motiver et de toucher des populations qui n'auraient pas envisagé de fréquenter un tel établissement il y a seulement une dizaine d'années. Enfin, la présence d'un nombre important d'adultes peut être considéré comme positif, sous réserve que les inégalités sociales ne soient pas encore plus fortes dans cette catégorie.
- ⤴ Mais depuis plusieurs années, un tout autre regard est porté sur ces établissements, et d'autres missions leur sont confiées. Il s'agit dorénavant de considérer ces structures comme lieu citoyen de pratique artistique, et d'en faire un élément fondamental de mixité sociale et d'intégration.

2.1.2. Les ages non représentés (seniors, étudiants,...)

- ⤴ on l'a vu, les adultes sont plutôt bien représentés au sein du C.R.C. Cependant une analyse plus fine serait nécessaire pour interpréter cette présence : est ce que ce sont plutôt des personnes en recherche d'un « passe-temps », ou des acteurs des pratiques collectives annonéennes ?
- ⤴ les seniors (4^{ème} âge) sont peu représentés ; et pourtant en termes de pratique de loisirs, de temps libre et de « capacités » financière et culturelle, mais surtout en termes de temps, nous savons que c'est une catégorie ciblée d'avenir...
- ⤴ les étudiants sont aussi peu représentés ; nous en devinons aisément la cause (pas d'université sur le bassin annonéen) ; cependant, il est important de réfléchir à cet aspect, car nous observons une « fuite » de nos meilleurs éléments après le baccalauréat.
- ⤴ mais la question globale à se poser est avant tout : quelles pratiques sont proposées en débouché aux élèves, et particulièrement les jeunes adultes et les seniors, en-dehors de l'Orchestre d'Harmonie, la Batterie Fanfare et de l'orchestre Allegro ? Nous ne pouvons nous contenter de former des musiciens, sans avoir une vraie proposition de pratiques sur la ville. Il est nécessaire d'inverser la démarche : il nous faut proposer des pratiques collectives variées et proposer des formations en conséquences, et non se poser a posteriori la question de la pratique des gens que nous formons individuellement. Toute la base du projet d'établissement repose sur le fait de placer les pratiques collectives en axe central, comme objectif, et l'enseignement de l'instrument comme moyen.

2.1.3. Les publics « empêchés » :

La notion de « public empêché » regroupe, comme son nom l'indique, l'ensemble des citoyens qui ne peuvent avoir accès à la culture. De nombreuses raisons peuvent en être la cause, avec des réponses adaptées différentes :

2.1.3.1 raisons financières :

ce ne semble pas être trop le cas du C.R.C. d'Annonay, les tarifs d'inscription restant abordables en comparaison aux tarifs pratiqués aux alentours. Il faudra cependant veiller à poursuivre une politique de mise à disposition d'instruments pour les débutants, afin que l'achat d'un instrument ne soit pas un frein financier, ni à l'inscription au C.R.C., ni au choix de l'instrument pratiqué. Une des pistes serait de confier cette mission à une association de parents d'élèves.

2.1.3.2 raisons géographiques :

un conservatoire doit être un lieu de rencontre, de brassage de population, d'enrichissement mutuel, certes. Mais il faut aussi appréhender la difficulté de certaines familles à pouvoir trouver le temps, souvent à des horaires de travail des parents, pour amener leur enfant. Des structures (antennes) pour les petits niveaux devraient pouvoir être envisageables dans des lieux scolaires disponibles aux horaires de fonctionnement d'une école de musique (hors temps scolaire, et donc dans ce cas en locaux partagés).

2.1.3.3 raisons culturelles :

on sait que l'image d'un conservatoire reste élitiste, malgré toute la démocratisation qui a pu se faire depuis quelques décennies. C'est toute une image qu'il faut transformer, sans démagogie, pour combattre le « ce n'est pas pour nous ».

2.1.3.4 raisons médicales ou d'âge :

si on veut lutter pour l'égalité d'accès aux services, il faudra aussi que ce soit le service public qui se déplace vers le public ; cela sous-entend qu'une partie des « services » proposés à la population doivent pouvoir être également réalisables dans les maisons de retraite, les MAPA, mais aussi dans tout lieu où la maladie ou le handicap empêche le citoyen d'avoir accès à l'art.

2.1.4. Le rôle social et d'intégration

Une école de musique joue tout naturellement un rôle social et d'intégration, sous réserve que ce soit bien un lieu avant tout de rencontres et de pratiques collectives, et non d'individualités. ;renforcées par le face à face avec l'instrument. C'est la condition initiale pour un brassage de .population, un échange enrichissant de cultures.

2.2. Les liens

2.2.1. Les liens avec le territoire

Tout établissement d'enseignement artistique doit prendre en compte son environnement territorial, son passé, ses traditions, son évolution ; mais aussi son accessibilité géographique.

2.2.2. Les liens avec l'éducation nationale

Ils peuvent se considérer à plusieurs niveaux :

- les interventions régulières d'éveil musical en milieu primaire (intervenants Dumistes) ; elles couvrent l'essentiel des besoins et sont effectuées par des intervenants diplômés
- les interventions ciblées : elles sont effectuées hors temps scolaire, visent un public en difficulté scolaire et bénéficient d'une convention avec l'Éducation Nationale. Elles sont hélas encore trop peu nombreuses et sont dépendantes des ressources humaines de l'Éducation Nationale en termes de temps disponible hors temps scolaire.
- Les actions en partenariat avec l'Éducation Nationale. Elles sont encore peu nombreuses et sont sans doute à développer. Il nous faut « habituer » l'Éducation Nationale à considérer le Conservatoire comme un partenaire qualifié et compétent dans le cadre de ses propres projets, et pas seulement comme un intervenant routinier de la musique. La CHAM vocale mise en place en 2010, en collaboration avec Ardèche Musique et Danse au Collège des Perrières va dans ce sens.

2.2.3. Les liens avec les secteurs sociaux et de la jeunesse

Ce secteur reste complètement à développer, particulièrement au niveau social. Il y a plusieurs pistes :

- ✧ se placer comme centre de ressources ou partenaire pour les structures sociales sur des actions dont ils sont porteurs.
- ✧ se positionner de la même manière vis-à-vis des associations ayant des projets dans ce domaine.
- ✧ bâtir son propre projet d'intervention dans le domaine social en développant ses propres compétences internes ; mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas là la vocation première des enseignants, et qu'ils ne sont pas forcément formés à ça. Des formations seront donc nécessaires. Cependant, le C.R.C. doit bien rester à sa place dans cette évolution ; il amènera son savoir-faire, et si le projet reste social, c'est bien aux compétences de musiciens et de pédagogues des enseignants que sera fait appel.
- ✧ Mais l'axe social d'une école de musique n'est pas forcément dans la réalisation d'un projet social. La question à se poser est tout simplement « une école de musique pour tous, et pour tous les besoins, comment ? ».

2.3 Ouverture aux structures du bassin d'Annonay, transversalité

2.3.1. Les lieux et structures de diffusion

La Ville d'Annonay a la chance de posséder un grand **théâtre** à l'italienne d'une capacité d'environ 600 places. Ce lieu, équipé pour le son et la lumière et disposant d'une équipe de techniciens, est utilisé occasionnellement par le conservatoire pour des concerts et spectacles. D'autre part, de construction plus récente, **l'Espace Montgolfier**, à Davézieux, offre également un espace de diffusion intéressant et très complémentaire. La gestion de

ces deux entités est désormais assurée par la saison culturelle de la COCOBA le Mille-Pattes, les moyens des deux équipements ayant été mutualisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet communautaire.

La collaboration du conservatoire à la vie artistique de ces espaces, théâtre principalement, a surtout revêtu deux formes à ce jour :

- utilisation des lieux par le CRC pour des prestations diverses (orchestres, chœurs, classes de formation musicale, ...).
- spectacles de la saison le Mille Pattes : participation à des spectacles (Gérard Morel, Evasion...) ou programmation propre dans le cadre de la saison (Belle danse, Musique de chambre...).

On peut regretter cependant que les équipements présents ne soient, la plupart du temps, pas davantage intégrés dans les manifestations proposées. Une réflexion doit être menée au niveau de l'équipe pédagogique afin que ces outils performants deviennent le lieu de production de prestations intégrant toutes les dimensions du spectacle vivant ; la réalisation d'opéras pour enfants pourrait par exemple constituer une avancée en ce sens.

Il ne faut pas oublier l'apport indéniable que sera le futur espace culturel, ancienne salle des fêtes d'Annonay, après sa rénovation fin 2011.

Enfin, des opérations de sensibilisation du public du conservatoire à la richesse des propositions de la saison communautaire doivent être envisagées. En effet, une part importante dans la formation de chaque musicien, en tant qu'artiste, se joue dans la fréquentation du monde du spectacle, toutes disciplines confondues.

En parallèle, l'association **une Ile au large** présente chaque année, seule ou en partenariat, notamment avec le Mille Pattes, une programmation de groupes régionaux, nationaux et internationaux évoluant dans le monde du jazz, de la pop, du rock, de la chanson, du hip hop. Elle propose aussi des soirées *scène ouverte* au cours desquelles des musiciens et groupes amateurs locaux sont invités à se produire. Parmi les quelques actions communes :

1. participations de l'atelier jazz aux scènes ouvertes.
2. rencontres d'artistes.
3. premières parties de concerts lorsque la venue d'artistes suscite l'organisation de Master-class au conservatoire (David Patrois) ou inversement (Patrice Jania).

Les partenariats avec Une Ile au large sont à développer, ce d'autant plus qu'une ouverture dans le domaine des musiques amplifiées est attendue ; traditionnellement, la transmission de savoir-faire, dans ce type de musique, passe davantage par l'observation/confrontation avec des groupes de toutes natures que par le face à face pédagogique habituel dans le monde des écoles de musique.

Les compétences de l'association Une Ile au large touchent aussi aux domaines de la répétition encadrée et du savoir-faire technique dans le domaine de la sonorisation. L'idée pourrait donc être de mettre en œuvre des partenariats occasionnels (master-class, suivi de

travail de répétition, ...), lors de la venue de tel ou tel artiste, ou plus pérennes (formation au son, à l'amplification, à la scène...).

2.3.2. Les musées

Le Musée Vivarois César Filhol, structure communautaire, est un témoin important de la vie annonéenne des siècles passés. En outre, il propose, tout au long de l'année, des expositions temporaires. Il offre dans plusieurs salles la possibilité de prestations musicales en petits effectifs. L'acoustique remarquable, particulièrement de la grande salle du premier étage, met bien en valeur le timbre des instruments à cordes.

Le conservatoire s'est impliquée par le passé, spontanément ou à la demande de l'assistant de conservation du musée, dans l'animation de ce lieu, par des auditions d'élèves, notamment de la classe de guitare, ou la participation musicale à la "Nuit des Musées".

Le conservatoire se doit d'apporter sa contribution à la vie du lieu tout en étudiant, avec les responsables du musée, les opportunités les plus favorables pour atteindre un public plus nombreux et diversifié à l'occasion de ces prestations.

- participation musicale lors de vernissage d'expositions, en trouvant, lorsque c'est possible des liens avec le thème de l'exposition.
- animations, auditions d'élèves.

Les deux autres musées communautaires, bien que plus éloignés géographiquement, devraient pouvoir trouver leur place dans un partenariat étroit.

2.3.3. Les écoles de danse

La ville d'Annonay renferme de nombreuses écoles de danse, structures de type associatif ou privé. La danse a été choisie par les élus pour constituer un axe fort de la programmation culturelle du bassin. Elle n'est pas enseignée au conservatoire, cependant, une part non négligeable du répertoire musical s'enracine dans la danse et la pratique de celle-ci facilite la compréhension de bien des termes musicaux utilisés : appui, temps fort, carrure... Aussi, des séances d'initiation aux danses renaissance ont été proposées en 2009/2010. En 2010/2011, un partenariat a été proposé au Centre de Danse d'Annonay en vue de la réalisation d'un spectacle sur la *belle danse*.

2.3.4. La bibliothèque communautaire

Lieu de culture attirant une population d'origines sociales peut-être plus diverses que le conservatoire, la Bibliothèque communautaire d'Annonay a accueilli périodiquement des manifestations musicales, à l'occasion de la Fête de la Musique, par exemple. Le conservatoire a également contribué en 2005 à la réalisation d'une exposition estivale sur le bois, fournissant instruments et documents susceptibles de mettre en lumière le rôle du bois dans la fabrication d'instruments de musique. Mais ces collaborations ne revêtent actuellement qu'un caractère ponctuel. Pourtant, les rapports entretenus entre musique et texte sont constants à travers l'histoire. Si l'une et l'autre poursuivent souvent des voies parallèles, les recoupements sont néanmoins nombreux. Développer les échanges culturels entre les deux structures à partir de cette thématique devrait donc constituer un axe prioritaire, les objectifs visés étant multiples :

- pédagogiques : les domaines exploitables sont multiples :

- en culture musicale, étude des rapports entre texte et musique.
- en formation musicale ou classe d'instrument : création musicale, réalisation de contes musicaux préexistants, utilisant des langages et des formations instrumentales diverses, confrontation à un public plus large et sans "a priori".
- valorisation des équipements culturels par la mise en exergue de leur travail commun dans leurs domaines respectifs de compétences.
- valorisation du fonds d'ouvrages traitant de la musique à la Bibliothèque, rencontre entre les publics : musiciens et lecteurs.

La mise en œuvre d'un partenariat pourrait prendre plusieurs formes :

- dans le domaine du conte, réalisation de contes musicaux (préexistants ou créés par les élèves).
- cette démarche peut d'ailleurs être à double sens : inviter de jeunes lecteurs à imaginer et écrire une histoire à partir de l'audition d'œuvres musicales proposées par les élèves du CRC.
- à l'occasion de la célébration de compositeurs ou écrivains célèbres, concerts-conférences autour d'œuvres musicales et littéraires permettant de situer le contexte.
- audition de mélodies sur des textes de Prévert, Verlaine, Rimbaud, par les élèves avancés de la classe de chant ; travail sur les liens musique / poésie.
- travail sur l'improvisation musicale sur des textes écrits.

L'ouverture d'un département d'art dramatique mettrait de toute évidence l'ensemble de ces liens en exergue de manière fondamentale.

2.3.5. L'université pour tous

L'année scolaire 2010/2011 a vu s'ébaucher un premier partenariat entre le conservatoire et l'U.P.T. : à l'issue de la conférence "*Chopin et George Sand, un couple d'artistes romantiques*", des élèves du CRC ont pu proposer un moment musical autour d'œuvres du compositeur. Cette première collaboration pose peut-être un premier jalon de ce qui pourrait devenir une collaboration plus étroite et pérenne entre la bibliothèque, l'université pour tous et le conservatoire, dans le domaine de la culture musicale, de la formation d'un public d'amateurs éclairés, ouverts à la découverte d'esthétiques insoupçonnées, désireux de comprendre l'évolution du monde musical en regard de l'histoire des arts, des sciences et des idées.

2.3.6. La batterie fanfare

La Batterie fanfare d'Annonay est liée au conservatoire d'une façon toute particulière : bien que conservant son statut associatif et sa vie propre, ses activités sont intégrées au conservatoire dont elle constitue l'une des pratiques collectives. Elle bénéficie, à ce titre, de locaux de répétition au sein de l'établissement et est dirigée par l'un des professeurs du conservatoire. Outre sa vie propre d'association musicale (elle a fêté en 2010 son 30^{ème} anniversaire) qui se traduit par des concerts à l'extérieur, des échanges avec d'autres batteries fanfare, des concours de sociétés musicales, elle participe à la vie du conservatoire

et le représente en divers circonstances. Elle a initié et réalisé, en 2006, un spectacle pour batterie fanfare et chœur d'enfants, l'associant à plusieurs classes encadrées par les intervenants en milieu scolaire du conservatoire.

2.3.7. L'ensemble harmonique d'Annonay

Dans de nombreuses villes, des liens très étroits ont unis le conservatoire et l'Orchestre d'amateurs local, le plus souvent un orchestre d'harmonie ; des raisons historiques à cette situation : très souvent, l'École Municipale est issue du développement de l'école associative que la société musicale avait mise en place pour pourvoir à la formation, et donc au recrutement, de nouveaux musiciens susceptibles de venir grossir ses rangs. Il n'en va pas autrement à Annonay où des liens étroits unissent l'Ensemble Harmonique et le conservatoire. Monsieur Henri Cano, le précédent directeur de l'Ensemble Harmonique, a été directeur de l'École Municipale de Musique. Chrystelle Dumas, l'actuelle directrice, est professeur au CRC.

L'Ensemble Harmonique constitue toujours, pour nombre d'élèves, l'occasion de pratiquer au sein d'un orchestre d'harmonie de bonne tenue, pendant leurs études musicales et après celles-ci.

Ces dernières années, bien qu'il n'y ait pas eu de projet commun, il est à noter qu'à plusieurs reprises l'Ensemble Harmonique a invité l'orchestre *Allegro* ou le *Choeur des jeunes* du conservatoire à se produire avec lui au Théâtre ou à l'Espace Montgolfier. A plusieurs reprises également, le conservatoire a mis à disposition de l'Ensemble Harmonique les instruments qui lui faisaient défaut pour un concert ou un concours.

Tout récemment, une première convention a été signée entre la société musicale et la Ville d'Annonay ; ce document établit l'Ensemble Harmonique comme lieu possible de pratique musicale collective pour les élèves qui en manifestent le désir.

2.3.8. L'A.P.S.O.A.R.

Le Conservatoire est souvent sollicité par des associations, communes ou professionnels, pour des actions ponctuelles (animations, concerts). C'est ainsi qu'il peut remplir un des aspects de son rôle de centre de ressources musicales ; cela a été le cas, ces dernières années, avec la participation d'ensembles lors de la manifestation cycliste *l'Ardéchoise*. Cependant, le conservatoire ne possède, trop souvent, aucune formation susceptible de répondre de façon adéquate. C'est le cas, par exemple, des demandes concernant des ensembles de musique festive de rue. Un rapprochement avec l'APSOAR, qui possède dans le domaine des arts de la rue une compétence reconnue, serait susceptible d'aider à la formation d'un ensemble type fanfare de rue, à même d'apporter sa contribution à des événements festifs et populaires. De plus, la visibilité du CRC rendue possible par ce type de formation devrait modifier l'image du conservatoire dans la cité.

2.3.9. Les amis de l'orgue

La ville d'Annonay abrite un patrimoine organistique intéressant. Outre l'instrument construit en 1986 par le facteur d'orgues Jean-Louis Loriaut pour le Temple de la rue Franki Kramer, quatre autres instruments, dont trois au moins sont dignes d'intérêt, peuvent être recensés : les deux instruments de l'église Notre Dame, classés monuments historiques, et l'orgue de l'église Saint-Joseph de Cance qui a traversé sans outrage l'épreuve du temps

Le conservatoire bénéficie d'un accès aux instruments de Notre Dame pour les cours de la classe d'orgue ; de même, une convention entre la Ville d'Annonay et l'Association des Amis de l'Orgue du Temple a été signée, ouvrant la porte à une fructueuse collaboration avec le conservatoire. Les Amis de l'Orgue du Temple produisent, depuis la construction de cet instrument, plusieurs Heures Musicales gratuites chaque année avec des ensembles et musiciens invités. Dans ce cadre, les orchestres, chorales, ensembles du conservatoire peuvent se produire à deux ou trois reprises chaque année. C'est l'occasion offerte également aux élèves de la classes d'orgue de se faire entendre en public.

La bonne acoustique du temple et l'accueil des cours hebdomadaires de la classe d'orgue font de cette association un partenaire important dans la mission de diffusion du conservatoire.

2.3.10. La chorale impromptu

La chorale « Impromptu » est liée par convention à la ville d'Annonay pour l'utilisation régulière de la salle « Mozart », et de divers autres salles en fonction des besoins, comme lieu de répétition. Cette mise à disposition est, à ce jour, le seul motif de rapprochement entre le conservatoire et « Impromptu ». Mais des liens beaucoup plus étroits pourraient être instaurés.

2.3.11. La mjc

La MJC d'Annonay est une structure associative soutenue par la Ville d'Annonay, la Communauté de Communes. Elle propose des activités variées, sportives et culturelles, incluant un secteur musique.

Tous les partenariats lancés avec cette structure à ce jour concernent le cinéma :

- 1.1. participation d'ensembles du CRC à l'animation du Festival du 1er film.
- 1.2. travaux d'écriture de musiques destinées à des documentaires produits par la MJC.
- 1.3. écriture et accompagnement musical d'un film muet en temps réel.

Il n'y a pas d'échange ni de mise en commun des ressources respectives à ce jour. Deux raisons essentielles à cela :

- l'axe musiques actuelles de la MJC, domaine dans lequel le CRC n'est pas repéré à ce jour comme centre de ressources.

- l'aspect "concurrentiel" de certaines activités musicales de la MJC avec l'offre du CRC.

Cependant, de nombreuses perspectives peuvent s'offrir en ce domaine, en fonction des options choisies pour le conservatoire.

2.3.12. Le GAC

Le G.A.C. peut sembler en-dehors des missions principales du Conservatoire, étant tourné principalement vers les arts plastiques. Cependant, son action forte en direction des jeunes et sa volonté d'occuper le terrain social, la volonté de transversalité disciplinaire du projet

d'établissement, et la complémentarité des arts plastiques avec la musique dans bien des domaines de création en font un partenaire inévitable.

2.3.13. L'hôpital, les M.A.P.A et E.P.A.D

Régulièrement, deux à trois fois par an, le conservatoire est sollicité pour des animations musicales auprès des pensionnaires des Maisons de retraite (Les Cèdres, Centre hospitalier, CCAS). Ces animations prennent la forme d'un concert suivi d'un moment de goûter. Si ces moments sont appréciés des résidents, on peut regretter qu'ils ne donnent pas lieu à une démarche plus approfondie en amont et à une véritable rencontre intergénérationnelle en aval. Une première étape pourrait être par exemple l'accompagnement d'un chant figurant répertoire des personnes visitées, ce qui permettrait un véritable moment de communion musicale. Mais de nombreuses actions plus "en profondeur" peuvent être envisagées.

2.3.14. Les centres sociaux

La recherche de nouveaux publics, surtout la volonté de proposer la musique comme moyen de réalisation personnelle à des enfants, adolescents et adultes dont le milieu social ou culturel est étranger au monde de l'enseignement spécialisé de la musique, doivent conduire le conservatoire à se rapprocher des centres sociaux et des différents travailleurs sociaux du territoire, pour proposer des actions, pérennes ou ponctuelles, communes. Ces actions peuvent conduire le conservatoire à développer par la suite des propositions musicales nouvelles.

Le Conservatoire se doit enfin d'apparaître comme un "outil" possible des actions des Centres Sociaux annonnéens.

2.3.15. Les crèches, les haltes garderies

Un agent du conservatoire, d'habitude, intervient hebdomadairement dans trois crèches de la ville. Ces interventions régulières pourraient être doublées d'initiatives de formation des personnels de crèche et des assistantes maternelles, ce qui permettrait une utilisation au quotidien des outils proposés par le personnel. cela pourrait passer par la constitution d'un répertoire commun de chansons adaptées, par la mise en place d'un centre de ressources commun unissant les forces du conservatoire, de la bibliothèque, et les ressources propres des crèches.

2.4 Un rééquilibrage des esthétiques et des disciplines. :

Aujourd'hui le conservatoire souffre de l'image d'un lieu où les musiques patrimoniales prédominent sur toutes les autres esthétiques. Le conservatoire ne peut pas être le lieu d'une seule expression artistique. Cela ne serait en adéquation ni avec la vie culturelle locale ni avec l'apparition de nouvelles formes artistiques qui émergent depuis plusieurs années.

De plus, les pratiques collectives doivent être au centre des activités du conservatoire. Cela implique de considérer la place de chaque discipline au regard de cette nouvelle orientation.

2.5 ouverture aux autres disciplines artistiques :

- Comme discipline principale

Si le C.R.C. veut jouer un rôle rayonnant au niveau des arts sur le bassin annonéen, il lui faut être pluridisciplinaire ; deux options principales s'offrent à nous :

1. la danse : cette dominante semble la plus logique au premier abord, ne serait-ce que parce que le Mille Pattes souhaite être reconnu comme la scène principale « danse » de l'Ardèche. Cependant il faut analyser que la transversalité danse / musique n'est possible qu'à un certain niveau (la danse ne pouvant se contenter d'une interprétation musicale approximative, particulièrement au niveau rythmique). D'autre part, la danse existe au niveau associatif de manière très professionnelle sur Annonay, et il serait absurde de provoquer une concurrence improductive. Enfin la danse nécessite impérativement des locaux adaptés (loi de 1992) que nous ne possédons pas.
2. Le théâtre : plus souple, il permet une véritable transversalité avec la musique : possibilité de pratique commune dès le plus jeune âge, et dès les premières années. D'autre part, il peut apparaître comme une complémentarité indispensable à l'apprentissage lui-même de la musique. Enfin, les besoins en locaux sont relativement légers.

- Comme complément fondamental à l'enseignement musical

Quand il y a double dominante, chacune n'est pas forcément une « discipline » à part entière. Il faut les considérer plutôt comme complémentaires, voire indispensables au bon apprentissage de l'autre : la musique, le chant en particulier, est indispensable à l'apprenti acteur, de même que l'expression corporelle, la diction ou la notion de mise en espace sont des éléments fondamentaux de l'apprentissage musical. C'est donc dans cet esprit qu'il faut travailler la piste de la double dominante.

3. Des propositions de pistes

3.1. les pratiques collectives au centre des apprentissages

Les pratiques collectives mettent l'élève dans une situation artistique et permettent ainsi une globalisation des apprentissages et des évaluations. A terme elles pourraient être le point de départ et de finalisation de tous parcours de formation.

Remarque : Les pratiques collectives dirigées (orchestres, chorales, big-band, batucada..) nécessitent des compétences particulières pour leur encadrement et ne sont encadrées que par certains enseignants.

Concernant les pratiques collectives non dirigées par esthétique (musique de chambre, atelier jazz, atelier de musiques actuelles, atelier de musiques traditionnelles...) tout enseignant du conservatoire est, à priori, en capacité d'encadrer ces cours dans une ou plusieurs esthétiques, mais des formations seront sans doute nécessaires.

3.2. les disciplines pas ou peu représentées

Les musiques patrimoniales sont aujourd'hui très majoritairement représentées alors que les domaines du jazz, des musiques actuelles et des musiques traditionnelles de tradition orale sont fortement déficitaires

Afin de permettre une ouverture vers toutes les esthétiques musicales il est souhaitable :

- de proposer un panel de pratiques collectives cohérent par rapport au nombre d'élève
- de reconsidérer l'équilibre entre les différentes propositions de formation,
- de renforcer les compétences de l'équipe existante par la formation continue afin d'accompagner tous les élèves en ce qui concerne la technique instrumentale
- de développer des heures de cours dispensés par un spécialiste polyvalent dans le domaine des musiques actuelles
- de prévoir, en plus des ressources pédagogiques, un minimum d'investissement dans des outils indispensables à ces expressions artistiques.

A terme aucune esthétique ne doit être cantonnée à un dispositif pédagogique et vice versa.

D'autre part, la création d'un atelier théâtre serait un atout indéniable. Le théâtre permet une véritable transversalité avec par exemple la possibilité d'une pratique commune dès le plus jeune âge, et dès les premières années entre comédiens et musiciens. Pour ces derniers, le théâtre peut apparaître comme une complémentarité indispensable à l'apprentissage de la musique. Enfin, les besoins en locaux sont relativement légers et ces ateliers peuvent être créés sur une base de quasi autofinancement

3.3. les parcours de formations et leurs évaluations

3.3.1. le parcours découverte

Il fait suite à l'éveil (grande section de maternelle). Il sera proposé à tous les élèves inscrits dans le cours d'initiation (CP). Les enfants indécis en CE1 (ou plus âgés) peuvent faire ce Parcours tout en suivant les cours de Formation musicale approprié.

La pédagogie de groupe est au centre de ce dispositif qui permet aux un élève de découvrir la pratique instrumental. Un minimum de 4 séances minimum pour chaque instrument est nécessaire ce qui permet à l'élève de découvrir jusque 7 instruments dans l'année. Dans l'absolu, il est souhaitable qu'un même créneau horaire soit dévolu au Parcours Découverte pour tous les instruments abordés.

Ce dispositif participe à l'absorption du déséquilibre entre les disciplines. Il comble des heures non affectés ou nécessite une augmentation maîtrisée.

Nous souhaitons qu'il n'y ait pas de surcout pour les familles.

3.3.2.l'atelier d'initiation

Il s'agit de proposer une initiation à une pratique artistique lors d'un cours hebdomadaire d'une durée de 1h à 2h. Nous souhaitons que la pluridisciplinarité soit favorisée et que toutes les esthétiques soient éligibles à ce dispositif.

Ce dispositif :

- S'appuie sur une pédagogie de groupe,
- s'adresse à des débutants quel que soit leur âge,
- peut être externalisé si c'est un enjeu de réussite,
- peut être une réponse aux réformes de l'éducation nationale à venir,

Dans l'idéal le coût pour les familles serait celui du forfait pratique collective (y compris la location d'instrument).

3.3.3. le cursus diplômant

Il s'adresse à toute personne qui s'investit suffisamment et qui a un instrument à disposition.

Trois domaines de formation sont nécessaires sur l'ensemble des trois cycles : la pratique collective, la culture musicale (au sens large) et la pratique instrumentale.

L'objectif pour ce projet d'établissement est de se mettre en conformité avec le schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture notamment avec une globalisation des évaluations et la création d'un contrôle continu efficient.

Le 1^{er} cycle n'est accessible qu'à partir du CE1 (pour les enfants plus jeunes l'éveil et initiation étant destinés aux enfants à partir de la grande section de maternelle). Lors de la première année, Il y a nécessairement une expérience de pratique collective. Le cours de pratique collective n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé.

Pour le second cycle, l'équipe souhaite également travailler en collaboration avec des enseignants d'autres structures afin d'envisager éventuellement la création d'un brevet départemental

Concernant le troisième cycle il y a nécessité de travailler à partir du projet de l'élève.

Il est aussi important de spécifier que :

- Toute les esthétiques doivent pouvoir avoir accès à ce cursus
- L'organisation du temps pédagogique n'est pas en lien direct avec la notion de cursus diplômant. Il est de la responsabilité de l'équipe pédagogique de tisser des liens entre les différentes activités de l'élève. Pour cela le référent (au sens d'interlocuteur privilégié) de l'élève sera le professeur d'instrument (ou de chant). Le suivi et la cohérence du parcours de formation est de la responsabilité du professeur référent

3.3.4. le parcours personnalisé

C'est un parcours de formation contractualisé entre l'équipe pédagogique, l'élève (et ses parents s'il est mineur).

- Il s'adresse à des élèves de deuxième et troisième cycle et à l'accompagnement des pratiques amateurs
- Il répond d'une manière individuelle et plus adaptée aux besoins et demandes des usagers. Néanmoins il peut être coordonné entre plusieurs élèves pour répondre à la demande d'un groupe
- La pratique collective est le point de départ et de finalisation de ce contrat et une part sera forcément consacrée à la culture artistique
- Il comprend des cours hebdomadaire et des temps de ressource trimestriels.
- Le référent pédagogique de l'élève est l'enseignant qui assure le plus d'heure dans le contrat de formation
- Le cout du parcours personnalisé d'un élève ne peut dépasser celui d'un deuxième cycle. En conséquence le temps alloué à un élève pour l'ensemble des contrats du parcours ne peut être supérieur à celui d'un cursus complet.

3.4. la diffusion

C'est une des missions inhérentes aux conservatoires et elle fait partie intégrante des objectifs d'apprentissages de tout parcours de formation au CRC.

La rencontre en un lieu d'artistes et d'un public nécessite des moyens qui doivent être en adéquation avec les objectifs de chaque projet.

3.4.1. l'élève un artiste en devenir

C'est aujourd'hui un point fort qu'il convient de conforter par :

- Le travail par projets

- l'utilisation d'outils organisationnels (ex QQQQCPC)

3.4.2. l'élève un spectateur

Le conservatoire peut et doit permettre aux élèves de devenir des spectateurs avertis. Ainsi, il apparaît opportun pour tout élève de se rendre régulièrement aux spectacles. Des objectifs seront clairement formulés en fonction des parcours de formation. Des conventions peuvent être passées avec les structures de diffusion du bassin.

3.4.3. les enseignants : des artistes en résidence

A ce jour, plus des deux tiers des enseignants ont une activité artistique régulière mais pas ou peu sur le territoire annonéen. Pour pallier à cela nous proposons de participer aux programmations du territoire en tant qu'artistes par une démarche individuelle auprès des programmeurs et par une démarche collective et coordonnée par le conservatoire (exemple : proposer un « apéro concert » par un groupe comprenant au moins un enseignant du conservatoire une fois par trimestre.)

- Le fait de jouer lors d'une prestation d'élèves fait partie des missions normales d'un enseignant. Il n'y a donc pas de rémunération supplémentaire. Cependant, dans le cas d'un projet particulier où l'enseignant joue en tant qu'artiste, il pourra être fait une demande d'heures complémentaires qui sera examinée avant la validation et le début de celui-ci.

3.5. liens avec les partenaires institutionnels

3.5.1. oui mais pourquoi :

- Ouverture du conservatoire sur la cité
- A deux ont est plus fort
- Profiter de compétences extérieures
- Toucher de nouveaux publics
- le CRC, un acteur culturel reconnu

3.5.2. Partenariat : tentative de définition

- Il y a au moins deux acteurs
- Objectifs, enjeux rôles, missions, prérogatives et moyens mis en œuvre sont clairement définis
- Chacun y trouve un bénéfice
- Le dispositif est évalué avec des outils prédéfinis

3.5.3. « Petite liste » de partenaires potentiels pour le conservatoire :

État, région, département, cocoba, ville, bibliothèques, musées, UPT, AMD, écoles de musique associatives, écoles primaires, collèges, lycées, groupes scolaires privés, centres sociaux, crèches, garderie, saison culturelle Cocoba, Une île au large, lieux de culte, autre lieux privés, MJC, écoles de danses, SOAR, GAC, association de musiques traditionnels, association de parents du CRC, comité de jumelage, associations caritatives, BF, EHA, chorales, association théâtrale, amis de l'orgue du temple, GOLLA, hôpital, EHPAD, MAPA, maison de retraite, entreprises privées, association des commerçants, etc...

Il s'agit dans un premier temps de définir quelles sont les priorités et quel est le positionnement des offres les unes par rapport aux autres.

3.5.4. Les actions concrètes :

- Renforcer, pérenniser et mettre en valeur les partenariats existant
- Mettre nos compétences pédagogiques au service d'un projet en lien avec les travailleurs sociaux (création d'ateliers d'initiation pluridisciplinaires)
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de formation pour l'ensemble de l'équipe pédagogique sur le thème « musique et handicap »